



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 14 JANVIER 2021

M. le Maire déclare la séance ouverte à 20H00

ELUS :	Présents	absents	excusés	Procurations à :
BADIQUE Anthony	X			
BOURQUARD Jimmy	X			
DARDAINE Agnès	X			
DARCOT Nicole	X			
DELAGRANGE Christophe	X			
DEMOULIN Robert	X			
GAUTHIER Hélène	X			
JACQUEMIN Roland	X			
JEANPERRIN Hervé	X			
LIONNE Adeline	X			
MAGRIS Michelle			X	Christian VINEZ
SAHRAOUI Amar	X			
TAINA Agnès	X			
VARNEROT Éric	X			
VINEZ Christian	X			

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de présents : 14

Nombre de voix délibératives : 15

1) **Désignation du secrétaire de séance :**

Madame Hélène GAUTHIER a été désignée secrétaire de séance

Résultat du vote : 15 pour, 0 abstention, 0 contre

2) **Approbation du compte-rendu précédent :**

Monsieur le Maire rappelle les différents points abordés lors du conseil municipal du 10 décembre 2020

Résultat du vote : 15 pour, 0 abstention, 0 contre

3) **PLU :**

- **Raccordement des eaux usées rue des Chenevières**
Montage financier non bouclé avec NEOLIA pour viabilisation et réfection du chemin complet
Dossier à réétudier avec les devis en cours



- **Mme Devantoy dépose un CU pour la parcelle 192 et s'engage à créer des places de parking impasse des Vergers derrière les contenaires enterrés.**
- **Possibilité de viabilisation en haut de la rue du Marchut**
Monsieur Alain BRINGARD demande à Madame BESANCON ou FUN CAR pour passage tuyaux d'évacuation des eaux usées et eaux potable

4) **Travaux :**

- **Etude de la constitution d'un trottoir rue de Chèvremont**
Prix des travaux : 57 000 € (entreprise ROGER MARTIN) de chez LAILY à chez CORDIER
- **Sécurisation de la rue de Brebotte (faire étude avec le département)**
Le Département est à l'étude de projets à nous soumettre
- **Achat de 2 abribus rue de Chèvremont et rue de Meroux**
Plusieurs propositions
2 établissements
BINKER
2 modèles en chêne 6 000 € TTC les 2
2 modèles en sapin 2 500 € TTC les 2
INOTECHNA
2 en verre securit polycarbonate alvéolaire et tubulure en acier,
5 800 € TTC les 2
Proposition retenue : 2 abribus en bois
- **Passage en revue de la vidéo-protection (zone école et benne à déchets verts)**
Devis ESP en cours
Voir ABE FRANCHE COMTE pour un devis
Demande aux communes de CHEVREMONT et MEROUX pour participer aux dépenses liées à la benne à déchets vert.
- **Lotissement NEOLIA à côté de l'église**
Refus du projet présenté car trop de points hors règlement PLU de Vézelois.



5) **Petits investissements :**

- **Achat d'une pompe à gasoil JAPY (576€) tout complet (tuyaux, pistolet + pompe).**
Modernisme pour l'atelier
Eclairage LED pour le village : étude en cours de finalisation

6) **Autorisation dépenses investissement :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'en vertu de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il doit solliciter l'autorisation de l'assemblée délibérante pour procéder avant le vote du budget primitif 2021 à l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Autorise le Maire à procéder jusqu'au vote du budget primitif 2021, à l'engagement, la liquidation, et le mandatement, des dépenses d'investissement 2021, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2020.

Résultat du vote : 15 pour, 0 abstention, 0 contre

Voir document annexe

7) **Centre Aéré :**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de définir les dates et les tarifs des centres aérés du 08 février 2021 au 12 février inclus et du 12 avril 2021 au 16 avril 2021. Il propose de fixer les tarifs comme suit :

- Journée avec repas (9h à 17 h) : 13€ (allocataire CAF tranche QF de 0 à 1000€) ; 14 € (allocataire CAF tranche QF de 1000€ et plus) et 15 € (non allocataire)
- La journée avec sortie pédagogique : 15€ (allocataire CAF tranche QF de 0 à 1000€) ; 16 € (allocataire CAF tranche QF de 1000€ et plus) et 17 € (non allocataire)
- La journée camping (accueil journée + repas soir + déjeuner + nuit) : 18€ (allocataire CAF tranche QF de 0 à 1000€) ; 19 € (allocataire CAF tranche QF de 1000€ et plus) et 20 € (non allocataire)
- Nuit au fort : 4€ (allocataire CAF tranche QF de 0 à 1000€) ; 5 € (allocataire CAF tranche QF de 1000€ et plus) et 6 € (non allocataire)
- Pour les extérieurs + 2€ la journée
- L'heure d'accueil du matin de 8h à 9h ou du soir de 17h à 18 h sera au tarif unique de 2 €.
- Pour le personnel communal dont les enfants fréquentent le centre aéré 30% de réduction sur les tarifs cités ci-dessus.

Résultat du vote : 15 pour, 0 abstention, 0 contre

8) **Ecole et Périscolaire :**

- **Colette est partie et on a donné 649€ mais la préfecture nous indique que l'on ne peut dépasser 207 € maxi pour des cadeaux. Courrier de réclamation envoyé à la préfecture.**
Attente de la réponse de la Préfecture



9) **Forêt :**

Il y a 10 parcelles à donner.

Toutes les parcelles sont prêtes, reste à distribuer vers les différents affouagistes.

10) **Suppression et création d'un poste d'adjoint administratif :**

Monsieur le Maire rappelle que l'assemblée délibérante a compétence en matière d'emplois, conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Il convient de se prononcer sur la suppression à partir du 15 février 2021 d'un emploi d'adjoint administratif sur la base d'un temps complet de 35/35 Heures par semaine et sur la création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2ème classe sur la base d'un temps complet de 35/35 heures par semaine à partir du 15 février 2021.

L'exposé du Maire entendu, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Accepte à partir du 15 février 2021, la suppression d'un emploi d'adjoint administratif sur la base d'un temps complet de 35/35 heures par semaine,
- Crée à l'organigramme du personnel permanent un emploi d'un adjoint administratif principal de 2ème classe sur la base d'un temps complet de 35/ 35 heures hebdomadaires à partir du 15 février 2021
- Précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Résultat du vote : 10 pour, 2 abstentions, 3 contres

11) **Convention Adhésion service de remplacement :**

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale a développé depuis de nombreuses années un service de remplacement, sur le fondement de la compétence que lui reconnaît l'article 25 de la Loi du 26 janvier 1984 susvisé.

Ce service permet au Centre de Gestion de recruter temporairement des agents non-titulaires et de les mettre à disposition des communes et établissements publics qui en font la demande.

L'agent ainsi recruté est juridiquement agent du Centre de Gestion, recruté sur la base d'un contrat à durée déterminée dont la durée est fixée en accord avec la commune ou l'établissement de mise à disposition.

Pendant toute la période de recrutement, l'agent est payé selon les paramètres (grade de référence, échelon de référence, temps de travail) fixés par la commune ou établissement, qui organise par ailleurs le travail de l'agent.

En fin de période de recrutement, l'agent est versé aux ASSEDIC par le Centre de Gestion.

Ainsi constitué, ce service s'avère être un excellent outil d'ajustement de la masse salariale pour les collectivités locales dans de nombreuses

Situation : remplacement des fonctionnaires momentanément indisponibles, départ précipité d'un fonctionnaire titulaire, surcroît d'activité etc.

L'utilité d'un tel service pour la commune de ... serait réelle. Les conditions d'adhésion sont les suivantes :



- la convention d'adhésion est signée pour une période de 3 ans, renouvelable seulement après accord de l'assemblée délibérante.
- les frais de gestion prélevés par le Centre de Gestion sont de 8,5% du salaire brut de l'agent recruté. Ces frais de gestion ne sont prélevés que tant que la collectivité a un agent placé au service remplacement.

Le Maire présente par ailleurs un exemplaire de la convention d'adhésion qu'il demande au conseil de l'autoriser à signer.

Il convient de noter que des avances de trésorerie seront sollicitées dans le cadre de cette mission dans les limites suivantes :

- si la rémunération annuelle brute servie par le service de remplacement pour le compte de l'adhérent au 31 décembre de l'année n-1 n'excède pas 500 000 €, l'avance de trésorerie est opérée une fois par an en début d'année sur la base d'un 12ème de ce montant ;
- si ce même montant brut au 31 décembre de l'année n-1 est supérieur à 500 000 €, l'avance de trésorerie est opérée chaque mois sur la base d'un 12ème de ce montant.

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur ce projet et à exercer un choix.

Ayant entendu l'exposé du maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'adopter la présente délibération
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant, et notamment la convention d'adhésion avec le Centre de Gestion

Résultat du vote : 15 pour, 0 abstention, 0 contre

12) Questions diverses :

- Affaïssement de la mairie (voir avec la CIADE)
- Médiathèque : Aménagement en cours
- Revoir emploi du temps de Valérie et Florence pour la gestion du temps de travail : équité sur la présence mercredi et samedi et suivre le plan de formation pour Florence
- Hôtel à hirondelle : il est réalisé, installation prévu vers début Février
- Demande de l'appartenance au Grand Belfort et au Département pour les trottoirs et fossés.

**&&&& L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 17 &&&&
Prochain conseil le 2021**